BANQUE ATLANTIQUE

TBB = 10,75% | N/A = Non applicable

CONDITIONS DÉBITRICES ET CRÉDITRICES APPLICABLES PAR BANQUE ATLANTIQUE CÔTE D'IVOIRE

Au titre du premier semestre 2024

I - CHAMP D'APPLICATION

Les conditions générales de banque, consignées dans le présent recueil, s'appliquent aux opérations réalisées en Côte d'Ivoire par la Banque Atlantique Côte d'Ivoire (BACI), au profit de sa clientèle.
Les conditions et règlements édictés par les Autorités Monétaires s'appliquent de plein droit, même s'ils ne figurent pas explicitement dans le présent recueil. Il en est de même pour les normes découlant d'accords conclus entre la BACI et ses partenaires.
Les conditions sont déclinées conformément aux dispositions de l'Instruction n°004-5-2015 du 8 mai 2015 de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), établissant un canevas de présentation harmonisée des tarifs des produits et services bancaires offerts par les Etablissements de crédit à leur clientèle, à savoir :

I - Les conditions générales du compte ;
II - Les services rattachés au fonctionnement du compte ;
III - Les services bancaires ;
IV - Les services banque à distance ;
V - La gestion des incidents de paiement ;
VI - Les opérations de change ;
VII - Les opérations de crédit ;
VIII - Les opérations avec l'étranger ;
IX - Les autres services

Pour toute réclamation, bien vouloir contacter le Service organisation et qualité au numéro : +225 27 20 31 59 50

II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

De façon générale, sont à la charge du client, tous impôts et taxes quelconques présents et à venir prévus par les présentes conditions. Les tarifs mentionnés s'entendent hors taxes.
Toutes les taxes, en particulier la TVA et l'IRC/IRVM, sont intégralement à la charge de la clientèle et retenues à la source suivant les textes en vigueur.
Tout service ou opération donnera lieu à la perception d'une commission à la charge du client à l'exception de ceux définis par l'Instruction de la BCEAO n°004-6-2014 du 25 juin 2014 relative aux services bancaires offerts à titre gratuit par les Établissements de crédits de l'UMOA à leur clientèle.

2.1. Places bancables et dates de valeur
-Les places bancables sont celles où la BCEAO est soit installée, soit représentée.
-Les dates de valeur sont toujours exprimées en jours ouvrables. Le samedi est considéré comme jour non ouvrable.

2.2. Monnaie
Les tarifs indiqués dans le présent recueil sont exprimés en Francs CFA (FCFA) hors TVA sauf disposition expresse contraire.
Pour les tarifs en EURO, une parité fixe est établie entre l'EURO et le Franc CFA à raison de 1 EUR pour 655,957 FCFA.

2.3. Périodicité d'arrêté des comptes
Les arrêtés sont effectués aux périodicités suivantes :
-Comptes de chèques et comptes courants : chaque fin de mois
-Comptes d'épargne : deux fois par an en fin juin et fin décembre

2.4. Opérations interbancaires
Les opérations entre banques ne sont pas soumises aux conditions fixées par le présent texte.
En cas de crédit consortial, l'accord des banques du consortium peut amener à déroger aux conditions du présent texte.
Une commission d'arrangement sera prise dans les cas de risk sharing inter-filiales.
Les crédits aux établissements financiers peuvent également être accordés à des conditions spéciales.

2.5. Taux débiteurs
-Le Taux de Base Bancaire (TBB) est de : 10,75%
-Le Taux d'usure est de 15% à partir du 1er janvier 2014
-Le Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire (T.M.M) : 4,5% à fin mars 2019.
-Le Meilleur Taux Débiteur (MTD) de la BACI varie en fonction des conditions du marché.

2.6. Autres frais à la charge du client
Les frais de télex/Swift/téléphone/fax/courrier sont appliqués sur la base du tarif pratiqué par les différents prestataires et majorés comme ci-dessous.

2.7. Protection des déposants
Banque Atlantique Côte d'Ivoire est adhérente au Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'Union Monétaire Ouest Africaine (FGDR – UMOA)
Les petits déposants (particuliers titulaires de comptes courants, épargne…) pourront bénéficier dans ce cadre, d'un remboursement dont le plafond correspond à 1 400 000FCFA (montant fixé par le FGDR – UMOA et révisable) en cas de cessation de paiements.

A – TARIFS HORS TAXE DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS À LA CLIENTÈLE DES PARTICULIERS

I - CONDITIONS GÉNÉRALES DU COMPTE

1.1	**CONDITIONS D'OUVERTURE DE COMPTE**	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	
1.1.1.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	1 000 000 FCFA montant minimum
1.1.1.4	Compte d'épargne logement	N/A
1.1.1.5	Plan épargne logement	50 000 FCFA
1.1.1.6	Compte sur livret (délivrance du livret d'épargne)	N/A
1.1.1.7	Compte-joint	
1.1.1.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.8	Compte indivis	
1.1.1.8.1	Compte chèques	Gratuit
1.1.1.8.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.1.1.9	Autres types de comptes	N/A
1.1.1.10	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	N/A
1.1.1.11	Assurance décès accidentel associé au compte courant	N/A
1.2	**CONDITIONS DE CLÔTURE DE COMPTE**	
1.2.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.2	Compte d'épargne simple	Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	Gratuit
1.2.4	Compte d'épargne logement	N/A
1.2.5	Plan épargne logement	Gratuit
1.2.6	Compte sur livret	N/A
1.2.7	Compte joint	
1.2.7.1	Compte chèques	Gratuit
1.2.7.2	Compte d'épargne	Gratuit
1.2.8	Compte indivis	N/A
1.2.8.1	Compte chèques	
1.2.8.2	Compte d'épargne	
1.2.9	Lettre de clôture juridique	
1.2.10	Attestation de clôture de compte	20 000 FCFA
1.2.11	Autres types de clôture de comptes	Gratuit

II – SERVICES RATTACHÉS AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	GESTION DE COMPTES	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	10,75%
2.1.1.2	Frais de tenue de compte sur livret d'épargne	N/A
2.1.1.3	Commision du plus fort découvert	1/12% minimum 1 000 francs
2.1.1.4	Commission de mouvement au débit du compte	Gratuit
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	2 500 FCFA/ Fiche de dépassement ponctuel pour les particuliers
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	N/A
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	5 000 FCFA/mois Hors Pack, sinon en fonction du Pack
2.1.1.8	Arrêté de compte	Gratuit
2.1.1.9	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.10	Autres types de conditions débitrices	
2.1.1.10.1	Packs (compte + carte + Amobile + Assurances + e facture)	
2.1.1.10.2	Professionnels	
	Pack Atlantique	4 000 FCFA/mois
	Pack Atlantique Plus	5 455 FCFA/mois
	Pack Premium	7 000 FCFA/mois
	Pack Premium +	10 000 FCFA/mois
	Pack Platinum	15 000 FCFA/mois
	Pack Elite	36 364 FCFA/mois
	Pack jeunes actifs	5 500 FCFA/mois
	Pack Primo 1	4 000 FCFA/mois
	Pack Primo 2	7 000 FCFA/mois
	Pack Primo 3	9 000 FCFA/mois
	Pack Econo	7 000 FCFA/an
	Pack Econo 1	6 000 FCFA/mois
	Pack Econo 2	10 000 FCFA/mois
	Pack Econo 3	15 000 FCFA/mois
	Pack Elite	25 000 FCFA/mois
	Pack Elite Pro 1	4 000 FCFA/mois
	Pack Elite Pro 2	10 000 FCFA/mois
	Pack Elite Pro 3	12 000 FCFA/mois
	Pack Gold	10 000 FCFA/mois
	Pack Jeunes Etudiants	800 FCFA/an
	Pack Student	1 500 FCFA/mois
	Pack Liberty Gold	15 000 FCFA/mois
	Pack Liberty Platinum	20 000 FCFA/mois
	Pack Select Pro TPE	10 000 FCFA/mois
	Pack Start Fonctionnaire	500 FCFA/mois
	Pack Agripay Micro Farmer	Gratuit
2.1.1.10.3	Dépôts à terme	Pas de frais; dépôt minimum : 10 000 000 FCFA; durée minimum : 1 mois Pénalité de déblocage anticipé : 1%
2.1.1.10.4	Comptes Diaspora Internationale	
2.1.1.10.4.1	Pack O'PAYS	75 EUR/an
	Dépôt initial	175 EUR
	Solde minimum à conserver	100 EUR
	Taux d'intérêt	3,5%/an
	Frais sur versement	Par palier 3,5 EUR de 0 à 1 000 EUR 8 EUR de 1001 à 2 000 EUR 10 EUR de 2001 à 3 000 EUR 12 EUR de 3001 à 5 000 EUR 0,34% du montant au-delà de 5 000 EUR
	Frais sur remise chèque	Par palier 3,2 EUR de 0 à 1 000 EUR 7 EUR de 1001 à 3 000 EUR 10 EUR de 3001 à 5 000 EUR 15 EUR de 5001 à 25 000 EUR 0,07% au-delà 25 000 EUR max 30 EUR
	Frais sur appels de fonds	Gratuit
	Frais sur mises à disposition	5 000 FCFA par palier de 2 500 EUR
2.1.1.10.4.2	Offre Diaspora Régionale	
	Pack SINI YENSIGI	4 000 FCFA/mois
	Diaspora Niger	
	Dépôts sur un compte de Banque Atlantique Niger à partir de la Côte d'Ivoire	10 000 FCFA, limité à 10 millions FCFA
	Diaspora Burkina Faso	
	Dépôts sur un compte de Banque Atlantique Burkina Faso à partir de la Côte d'Ivoire	5 000 FCFA, limité à 10 millions FCFA
	Diaspora Sénégal	
	Dépôts sur un compte de Banque Atlantique Sénégal à partir de la Côte d'Ivoire	5 000 FCFA, limité à 5 millions FCFA
2.1.1.10.4.3	Assistance Décès Rapatriement Atlantique Assistance Diaspora	selon formule choisie
2.1.1.10.4.4	Frais de clôture	Gratuit
2.1.1.10.4.5	Compte Epargne Atlantique	
	Dépôt initial	5 000 000 FCFA
	Taux d'intérêt	Taux Progressif : MONTANTS TAUX 5 000 000 FCFA à 10 000 000 FCFA 3.5 % 10 000 001 FCFA à 50 000 000 FCFA 3.75% 50 000 001 FCFA à 100 000 000 FCFA 4% Au-delà de 100 000 000 FCFA 4.25%
	Solde minimum à conserver	5 000 000 FCFA
	Dépôts initiaux pour les ouvertures de compte	Néant sauf compte Diaspora et compte épargne Atlantique
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	1 800 FCFA / Page
2.1.2.3	Autre période (tarif par mois)	5 000 FCFA pour les relevés Hebdomadaires / 20 000 FCFA pour les relevés journaliers
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	Relevé de compte par mail (sauf relevé mensuel) : 2 500 FCFA/compte
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	10 000 FCFA HT
2.1.5.2	Attestation de non engagement	20 000 FCFA HT
2.1.5.3	Autres types d'attestations bancaires	20 000 FCFA HT
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100 par versement
2.1.7	Frais pour procuration	Gratuit
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Plan d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	4%
2.1.8.2	Autres dépôts et produits d'épargne	Gratuit Graduel sur Compte d'épargne Diaspora Internationle (Cf Epargne Diaspora)
2.1.8.3	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	4%
2.1.8.4	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple	3,5% / an
2.1.8.5	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse et comptes à terme	minimum 2%
2.1.8.6	Autres conditions créditrices	N/A
2.2.	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques barrés/vignette	20 FCFA par feuillet / vignette
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	
	Lettre-chèques barré	Gratuit
	Lettre-chèque non barré	20 FCFA par feuillet / Min 500 feuillets
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	15 000 FCFA
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	20 000 FCFA
2.2.1.1.6	Chèques de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	(Voir tarifs transferts)
2.2.1.2	Chèques de guichet	Gratuit
2.2.1.3	Certification de chèque	Voir chèque de banque
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	10 000 FCFA
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 FCFA
2.2.1.6	Renouvellement d'opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	15 000 FCFA
2.2.1.6.1	Levée d'opposition sur chèque par l'émetteur	15 000 FCFA
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier	10 000 FCFA
2.2.1.8	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provision	30 000 FCFA
2.2.1.8.1	Frais de rejet pour autres motifs	5 000 FCFA
2.2.1.8.2	Frais sur remise de chèque revenue impayée	8 000 FCFA
2.2.1.9	Forfait chèque impayé < à Montant X CFA (montant à préciser)	N/A
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	Au réel
2.2.1.11	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	Au réel
2.2.1.12	Autres types de chèques	N/A
2.2.1.13	Assurance perte et vol des moyens de paiement	Frais inclus dans le coût d'acquisition de la carte
2.2.1.14	Encaissement de chèques	
2.2.1.14.1	Encaissement de chèque en Côte d'Ivoire	Frais de dossier : Gratuit ; Date de valeur : J+1 chèque BACI ; Date de valeur chèque confrère : J+2
2.2.1.14.2	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit, Date de valeur J+2
2.2.1.14.3	Encaissement de chèques hors UEMOA	Frais de dossier : Gratuit; Commission de change : Gratuit; Frais d'envoi 15 000 FCFA; Commission d'encaissemennt 5 000 FCFA ; Date de valeur J+30
2.2.1.14.4	Encaissement de chèques zone Euro	Commission d'encaissement 5 000 FCFA; Frais d'envoi 15 000 FCFA; Date de valeur J+30
2.2.1.14.5	Encaissement de chèques autres devises	Frais de dossier : Gratuit; Commission de change : Gratuit; Frais d'envoi 15 000 FCFA; Commission d'encaissemennt 5 000 FCFA; Date de valeur J+30
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.2.1.1	Carte privative	Selon le type de carte
2.2.2.1.1.1	Carte Atlantique Privilège / KORA	
	Coût d'acquisition et de renouvellement	12 000 FCFA/an
	Frais sur retraits DAB BACI	Gratuit
	Frais sur retraits DAB GIM UMOA	500 FCFA
	Frais de Réédition de code	5 000 FCFA
	Réédition code confidentiel / GAB	1 818 FCFA
	Frais d'opposition	10 000 FCFA
	Frais retrait DAB groupe BA	400 à 450 FCFA
2.2.2.1.1.2.	Carte Atlantique Epargne / TAM TAM	
	Coût d'acquisition et de renouvellement	7 000 FCFA / an
	Compte d'épargne ordinaire	7 000 FCFA /an
	Compte d'épargne Atlantique	7 000 FCFA /an
	Frais sur retraits DAB BACI	Gratuit
	Frais sur retraits DAB GIM UMOA	500 FCFA
	Frais de Réédition de code	5 000 FCFA
	Réédition code confidentiel / GAB	1 818 FCFA
	Frais d'opposition	10 000 FCFA
	Frais sur retraits DAB GIM UMOA	500 FCFA
	Frais retrait DAB groupe BA	400 à 450 FCFA
2.2.2.1.1.3.	Carte VISA Classique /BALAFON	
	Acquisition (coût assurance inclus)	33 000 FCFA
	Renouvellement (coût assurance inclus)	33 000 FCFA
	Carte supplémentaire (coût assurance inclus)	33 000 FCFA
	Remplacement carte	33 000 FCFA
	Carte supplémentaire (coût assurance inclus)	47 301 FCFA
	Remplacement carte	47 302 FCA
2.2.2.1.1.4.	Carte MasterCard WORLD ELITE	
	Acquisition (coût assurance inclus)	250 000FCFA
	Renouvellement (coût assurance inclus)	250 000FCFA
	Carte supplémentaire (coût assurance inclus)	250 000FCFA
	Remplacement carte	250 000FCFA
2.2.2.1.1.5.	Carte VISA Gold	
	Acquisition (coût assurance inclus)	77 000 FCFA
	Renouvellement (coût assurance inclus)	77 000 FCFA
	Carte supplémentaire (coût assurance inclus)	77 000 FCFA
	Remplacement carte	77 000 FCFA
2.2.2.1.1.6.	Carte Visa Platinum	
	Acquisition (coût assurance inclus)	110 000 FCFA
	Renouvellement (coût assurance inclus)	110 000 FCFA
	Carte supplémentaire (coût assurance inclus)	110 000 FCFA
	Remplacement carte	110 000 FCFA
2.2.2.1.2	Tarifs communs aux cartes VISA	
2.2.2.1.2.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du client	
	Commissions sur retrait à BACI	Gratuit
	Commissions sur retrait GIM UMOA	500 FCFA
	Commissions sur retrait Filiales BA UMOA	400 à 450 FCFA
	Commissions sur retraits Banques Hors GIM UMOA	5 000 FCFA
	Commissions sur retraits à l'International	5 000 FCFA
	Commissions demandes de soldes GIM UMOA	250 FCFA
	Réédition code confidentiel	5 000 FCFA
	Réédition code confidentiel / GAB	1 818 FCFA
	Mise en opposition	10 000 FCFA
	Mainlevée	Gratuit
	Frais de modification de plafond	Gratuit
	Frais d'envoi de cartes à domicile	Au réel
	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	Gratuit
2.2.2.1.2.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	500 FCFA
2.2.2.1.2.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone hors UEMOA	Dépend de la banque
2.2.2.1.2.3.1	Mini relevé	330 FCFA
2.2.2.1.2.4	Frais de gestion mensuels	Gratuit
2.2.2.1.2.5	Frais annuels	Néant
2.2.2.1.2.6	Les services de transfert rapide de fonds développés par d'autres institutions bancaires au sein de leur groupe	
2.2.2.1.3	Banque Unique	
	Commission de transfert	N/A
	Diaspora	
	Diaspora Niger	10 000 FCFA / Limité à 10 millions de FCFA
	Diaspora Burkina Faso	5 000 FCFA / Limité à 10 millions de FCFA
	Diaspora Sénégal	7 000 FCFA / Limité à 10 millions de FCFA
2.2.2.1.4	Carte prépayée	
2.2.2.1.4.1	Atlantique Traveler (carte en Euros)	
	Coût d'acquisition:	10 000 FCFA HT
	Montant minimum de Chargement	5 000 FCFA
	Taux de chargement HT	2,2% TTC
	Frais sur retraits	3 280 FCFA
	Frais de Réédition de code	2 000 FCFA
	Frais d'opposition HT	10 000 FCFA
	Frais de clôture de carte	FRANCO
	Remplacement Atlantique Traveler (carte en Euros)	10 000 FCFA HT
2.2.2.1.5.1	Chargement de la carte	
	Atlantique Traveler (carte en Euros)	2,2% TTC
2.2.2.1.5.2	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB)	
	Atlantique Traveler (carte en Euros)	5 Euros
2.2.2.1.5.3	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) (pays X) hors Guichets Automatiques de banque (GAB) (banque X)	
	Atlantique Traveler (carte en Euros)	5 Euros
2.2.2.1.5.4	Retrait Guichets Automatiques de banque (GAB) hors Côte d'Ivoire	
	Atlantique Traveler (carte en Euros)	5 Euros
2.2.2.1.5.5	Transfert de carte à carte	N/A
2.2.2.1.5.6	Achat Terminal de Paiement Electronique (TPE) pays X	15 000 FCFA/mois
2.2.2.1.5.6.1	Location du Terminal de Paiement Electronique (TPE)	Gratuit
2.2.2.1.5.6.2	Commissions perçues par transaction sur Terminal de Paiement Electronique (TPE)	2% TTC / transaction
2.2.2.1.5.7	Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	250 FCFA/mois
2.2.2.1.5.8	Autorisation refusée sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Gratuit
2.2.2.1.5.9	Provision insuffisante sur les Guichets Automatiques de banque (GAB) et les Terminaux de Paiements Electroniques (TPE)	Gratuit
2.2.2.1.5.10	Paiement dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.5.11	Paiement hors zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.1.5.12	Remplacement de la carte	
	Atlantique Traveler (carte en Euros)	10 000 FCFA HT
2.2.2.1.5.13	Relevé de compte en ligne	N/A
2.2.2.1.5.14	Assistance clientèle par un opérateur banque X	Gratuit
	Carte de crédit MASTERCARD	
	Atlantique Premium (en Euros)	
	Coût d'acquisition carte principale	98 395 FCFA
	Coût d'acquisition carte secondaire	65 600 FCFA
	Ligne de crédit comprise entre 655 960 FCFA et 6 559 570 FCFA	
	Taux d'intérêt	1,50%
	Frais de dossiers (une fois)	entre 50 000 FCFA et 75 000 FCFA
	Commissions de retrait	4% Forex 10 Euros min
	Commissions sur retraits	13%
	Commissions sur achats	11%
	Frais de Réédition de code	5 000 FCFA
	Frais d'opposition HT	10 000 FCFA
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle (à décliner par type)	
2.2.2.2.1	Carte Atlantique Privilège / KORA	12 000 FCFA
2.2.2.2.2	Carte Atlantique Epargne / TAM TAM	7 000 FCFA
2.2.2.2.3	Carte VISA Classique / BALAFON	30 000 FCFA
2.2.2.2.4	Carte Mastercard WORLD ELITE	250 000 FCFA
2.2.2.2.5	Carte VISA Gold	70 000 FCFA
2.2.2.2.6	Carte Visa Platinum	100 000 FCFA
2.2.2.2.7	Atlantique Traveler en EUR	10 000 FCFA HT
2.2.2.2.8	Atlantique Premium	65 000 FCFA
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	
2.2.2.3.1	Carte Atlantique Privilège / KORA	12 000 FCFA
2.2.2.3.2	Carte Atlantique Epargne / TAM TAM	7 000 FCFA
2.2.2.3.3	Carte VISA Classique / BALAFON	30 000 FCFA
2.2.2.3.4	Carte Mastercard WORLD ELITE	250 000 FCFA
2.2.2.3.5	Carte VISA Gold	70 000 FCFA
2.2.2.3.6	Carte Visa Platinum	100 000 FCFA
	Carte Atlantique Epargne / TAM TAM	7 000 FCFA
	Atlantique Travelers en EUR	10 000 FCFA HT
	Atlantique Premium	65 000 FCFA
2.2.2.4	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	Voir tarifs d'acquisition
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	5 000 FCFA
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client: perte ou vol	10 000 FCFA
2.2.2.7.2	Par la banque: usage abusif (particulier)	Gratuit
2.2.2.8	Frais de non restitution de carte en opposition/usage abusif	Gratuit
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond..)	Gratuit
2.2.2.10	Expédition à domicile: frais d'envoi minimum	Au réel
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	Gratuit
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	Gratuit
2.2.2.13	Prestations Services monétiques (consulation/édition de solde; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) de la banque du client	Gratuit
	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) autres banques locales (GIM UEMOA)	500 FCFA
	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500 FCFA
	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Hors zone UEMOA	5 000 FCFA
	* Distributeurs Automatiques de Billets (DAB) Réseau Banque Atlantique (Hors BACI)	400 FCFA - 450 FCFA
2.2.2.13.2	Service accessibles via les Guichets Automatiques de Banques / Distributeurs Automatiques de Billets	
	* Consultation/édition de solde dans la banque client	Gratuit
	* Consultation/édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	250 FCFA
	* Consultation/édition d'historique de solde	Gratuit
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	* Dans la zone UEMOA	Gratuit
2.2.2.14.2	* Hors zone UEMOA	Gratuit
2.2.3	Virements et prélèvements	
2.2.3.1	Virements reçus	Gratuit
2.2.3.1.1	Domiciliation de salaires	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement émis en interne (BACI)	Gratuit
2.2.3.1.3	Virement émis vers confrère	
2.2.3.1.3.1	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) inférieur `à 50 000 000	5 000 FCFA
2.2.3.1.3.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) A partir de 50 000 000	10 000 FCFA
2.2.3.1.3.3	Virements vers confrère (SICA-UEMOA)	3 000 FCFA
2.2.3.1.3.4	Frais de modification	3 000 FCFA
2.2.3.1.3.5	Frais de suppression	3 000 FCFA
2.2.3.1.4	Virement (STAR-UEMOA)	
2.2.3.1.4.1	Virement dans l'UEMOA filiale Banque Atlantique (STAR-UEMOA)	10 000 FCFA
2.2.3.1.4.2	Virement dans l'UEMOA autres banques (STAR-UEMOA)	15 000 FCFA
2.2.3.1.4.3	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) inférieur à 50 000 000	5 000 FCFA
2.2.3.1.4.4	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA) A partir de 50 000 000	10 000 FCFA
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.6.	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
2.2.3.1.6.1	* Création du dossier	Gratuit
2.2.3.1.6.2	* Exécution des opérations	
	Exécution vers un autre compte BACI	Gratuit
	Exécution vers un compte chez un confrère	3 000 FCFA
2.2.3.1.7	Modification de virement permanent	3 000 FCFA
2.2.3.1.8	Suppression de virement permanent	3 000 FCFA
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	
2.2.3.1.9.1	Vers une agence BACI	
	Mises à disposition inférieur ou égal à 5 000 000	5 000 FCFA
	Mises à disposition de 5 000 001 à 10 000 000	10 000 FCFA
	Mises à disposition Plus de 10 000 000	20 000 FCFA
2.2.3.1.9.2	Vers une banque dans l'UMOA	
	Mises à disposition inférieur ou égal à 5 000 000	15 000 FCFA
	Mises à disposition de 5 000 001 à 10 000 000	20 000
	Mises à disposition Plus de 10 000 000	30 000 FCFA
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	* Création de dossier	Gratuit
2.2.3.2.1.2	* Exécution de l'opération	Gratuit
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	10 000 FCFA
2.2.3.2.3	Emission de prélèvement par une entreprise	500 FCFA par client prélevé
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	Gratuit
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	Gratuit
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	Gratuit
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	Gratuit
2.2.3.3	Effets de Commerce	
2.2.3.3.1	Délivrance de carnet d'effets de commerce (Lettre de change et billet à ordre)	100 FCFA par feuillet/vignette
2.2.3.3.2	Frais de destruction de carnet d'effets de commerce (après 3 mois sans retrait)	10 000 FCFA

III - SERVICES BANCAIRES

3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.1	Virements reçus	J
3.1.2	Remise de chèque	
3.1.2.1.	Chèques BACI	J+1
3.1.2.2.	Chèques Confrères	J+2
3.1.2.3.	Encaissement en zone Euro	J+30
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J+1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J+1
3.1.5	Versement et retrait d'espèce	J
3.1.6	Livrets d'épargne	
3.1.6.1	Mouvements créditeurs	J+Quinzaine
3.1.6.2	Mouvements débiteurs	J+Quinzaine
3.1.7	Remise d'effets à l'encaissement	J+1
3.2	Frais liés aux services bancaires	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet, à l'exception des opérations par chèques de guichet	Gratuit 15 000 FCFA
3.2.3	Emission chèque de banque en FCFA	Voir tarif des transferts
3.2.4	Emission chèque de banque en autres devises	30 000 FCFA
3.2.5	Rejet de chèque	15 000 FCFA
3.2.6	Demande d'opposition	
3.2.7	Incidents sur compte Avis à tiers détenteurs (ATD), saisie arrêt	55 000 TTC
3.2.8	Protêt	Frais selon facture de l'huissier, notification de protêt
3.2.9	Frais de circularisation	30 000 FCFA
3.2.10	Changement de signature	50 000 FCFA
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.12	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.13	Changement de garde de titre	Gratuit
3.2.14	Frais de nantissement	Gratuit
3.2.15	Frais de saisie attribution Avis à Tiers Détenteur (ATD)	50 000 FCFA
3.2.16	Frais de reclassement	Gratuit

IV - SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
4.2	Banque en ligne	
4.2.1.	ANET	
4.2.1.1	Particuliers	2 000 FCFA HT/Mois
4.2.1.2	Professionnels	5 000 FCFA HT/Mois
4.3	Gestion internet, téléphone mobile (par type de produit adossé)	
4.3.1	Atlantique Mobile	Gratuit
4.3.1.1	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	3 000 FCFA HT/virement effectué
4.3.1.2	Transfert vers DAB	1 000 FCFA TTC/transfert effectué
4.3.1.3	Consultation de compte et demande de relevé	Gratuit
4.3.1.4	Virement électronique BACI vers BACI	Gratuit
4.3.1.5	Desactivation et réactivation de la carte magnétique	Gratuit
4.3.1.6	Opposition de carte	11 000 FCFA
4.3.2	Atlantique Money	Gratuit
4.3.2.1	Souscription	Gratuit
4.3.2.2	Orange money	Tranche/tarification
4.3.2.2.1	W2B	1 000 FCFA à 20 000 FCFA : 800 FCFA 20 001 FCFA à 50 000 FCFA : 1 250 FCFA 50 001 FCFA à 100 000 FCFA : 1 500 FCFA 100 001 FCFA à 250 000 FCFA : 2 000 FCFA 250 001 FCFA à 1 500 000 FCFA : 3 000 FCFA
4.3.2.2.2